

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE FONTENAY-LE-COMTE

Par arrêté en date du 22 mai 2023, le maire a prescrit à l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Fontenay-le-Comte.

L'enquête publique se déroulera du lundi 12 juin 2023 au jeudi 13 juillet 2023 inclus (soit 32 jours consécutifs). Monsieur Jacques DUTOUR a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- Au service de l'urbanisme (76 rue des Loges – 85200 – Fontenay-le-Comte) aux horaires suivants : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mercredi de 08h30 à 12h00, ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- Sur le site internet dédié <https://www.registre-dematerialise.fr/4693>
- Depuis un poste informatique situé au service de l'urbanisme.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, au service de l'urbanisme de la mairie aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur ;
- Sur le registre dématérialisé disponible à cette adresse internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/4693> ;
- Par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-4693@registre-dematerialise.fr ;
- Par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Révision du PLU – Service Urbanisme – Hôtel de Ville – 9 rue Georges-Clemenceau – B.P. 19 – 85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables au service de l'urbanisme aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus mais également publiées et consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4693>, dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront publiées et consultables sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4693>, dans les meilleurs délais.

Monsieur le Commissaire enquêteur tiendra des permanences au service de l'urbanisme pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 12 juin 2023 de 8h30 à 12h00 au service Urbanisme ;
- Le samedi 24 juin 2023 de 9h00 à 12h00 à l'Hôtel de Ville ;
- Le vendredi 7 juillet 2023 de 13h30 à 17h00 au service Urbanisme ;
- Le jeudi 13 juillet 2023 de 13h30 à 17h00 au service Urbanisme.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil Municipal de Fontenay-le-Comte se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision du PLU du Fontenay-le-Comte, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

Le Maire,
M. Ludovic HOCBON